



MUNICIPALITÉ DE **SAINT-ESPRIT**

COMMUNIQUÉ **Bibliothèque Alice-Parizeau (Saint-Esprit)**

Prêt de livres sans contact dès le **9 JUIN 2020**

Enfin, c'est la réouverture de la bibliothèque, mais en raison de la situation actuelle, soit le COVID-19, nous devons procéder un peu différemment. Voici donc les consignes à respecter pour emprunter ces livres qui vous ont tant manqués.

1. **Commander vos livres** : vous pouvez le faire dès maintenant
 - par courriel : biblio125@reseaubibliocqlm.gc.ca
 - par téléphone : 450 831-2274

Vous devez fournir les renseignements suivants :

- votre nom et votre numéro de téléphone;
- le titre des livres que vous souhaitez emprunter (les revues sont aussi disponibles);
- la plage horaire qui vous convient le mieux pour procéder à la cueillette de vos livres.

Si vous n'êtes pas abonné à la bibliothèque de Saint-Esprit, vous pouvez vous abonner en ligne sur le site internet : www.biblietcie.ca

Vous pouvez également consulter le site mentionné ci-dessus pour faire vos recherches et choix de livres. Afin de vous éviter des déceptions, assurez-vous de choisir l'onglet MA BIBLIO et porter attention à la mention « DISPONIBLE ».

Les plages horaires pour venir chercher vos livres sont :

Mardi : 10 h à 16 h

Mercredi : 13 h à 15 h 30

Vendredi : 13 h à 20 h

2. **Attendre la confirmation et le rendez-vous**. Nous vous contacterons par téléphone ou par courriel pour confirmer votre rendez-vous.
S'IL VOUS PLAÎT, NE VOUS PRÉSENTEZ PAS À LA BIBLIOTHÈQUE SANS RENDEZ-VOUS.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

3. Se présenter à la bibliothèque pour venir chercher vos livres.

- respectez la distanciation physique de 2 mètres si d'autres personnes attendent déjà leurs livres;
- déposez les documents retournés dans la chute à livres;
- entrez et prenez le sac de livres qui est à votre nom sur la table;
- quittez les lieux rapidement pour donner le temps de désinfecter les surfaces avant l'arrivée du prochain usager;
- une seule personne par famille pourra venir récupérer le ou les sac(s) de livres.

S'IL VOUS PLAÎT, RESPECTEZ LE PLUS POSSIBLE L'HEURE QUI VOUS EST ATTRIBUÉE.

4. Les règlements habituels de la bibliothèque s'appliquent :

- un maximum de 5 livres par personne pour une durée de 3 semaines;
- pour le moment, aucun **prêt entre bibliothèques (PEB)** ne sera possible.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par courriel : biblio125@reseaubibliocqim.qc.ca, ou par téléphone : 450 831-2274.

Au plaisir de vous revoir!

Diane Lamarre

Coordonnatrice, bibliothèque Alice-Parizeau (Saint-Esprit)